

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX/ APPEL A CONSULTATION
POUR DES SERVICES**

SERVICES DE

Mise à jour des modules de formation en ligne sur la lutte contre la traite des êtres humains, élaborés en 2021 par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en partenariat avec la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains, et l'organisation de deux tables rondes pour la présentation des modules et le renforcement des capacités des acteurs concernés.

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX
N° : OIM/RBT/RFQ/2022/22**

Mission : Rabat, Maroc
11 rue Ait ourir, Souissi



Demande d'offre de Prix/ appel à consultation

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service pour une mission de mise à jour des modules de formation en ligne sur la lutte contre la traite des êtres humains (se trouvant sur le site web www.formationtraite.net), élaborés en 2021 par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en partenariat avec la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains, et l'organisation de deux tables rondes pour la présentation des modules et le renforcement des capacités des acteurs concernés, dans le cadre du « **Programme Régional Africain pour les Migrations** » mis en œuvre par l'OIM au Maroc, pour laquelle cette demande d'offre de prix/appel à consultation est publiée.

Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix.

La Demande d'offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courriel à l'adresse : morocprocurement@iom.int au plus tard le **30 décembre 2022 à 23h59**. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

Table des Matières

Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Cabinets-conseils 3

Section II. Termes de référenceErreur ! Signet non défini.

Section I - Instructions aux Prestataires de services / Cabinets-conseils

1. Introduction

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet-conseil sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

2. Manœuvres frauduleuses et coercitives

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :
 - Est considéré comme acte de corruption le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur dans le but d'influencer l'action de l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du contrat ;
 - Est considéré comme acte frauduleux tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui sciemment ou par négligence, induit ou tente d'induire l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de

passation ou d'exécution du contrat, dans le but d'obtenir un avantage financier ou de se soustraire à une obligation ;

- Est considéré comme acte de collusion toute entente clandestine entre deux ou plusieurs soumissionnaires en vue de modifier artificiellement les résultats d'un processus de passation dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- Est considéré comme acte de coercition le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement ou indirectement, à tout participant au processus de passation en vue d'influencer indûment ses activités pendant le processus de passation, ou d'affecter l'exécution d'un contrat.

3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix

3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix.

3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix. La demande doit être adressée par **email sur l'adresse email suivante** : morocprocurement@iom.int

4. Préparation des Propositions

4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :

- a) la Proposition technique, et
- b) la Proposition financière.

4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en **français**. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en **français**

4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en **MAD**

4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

5. Proposition technique

5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :

- a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
- b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission

- c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
- d) Le CV du personnel professionnel proposé
- e) Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail

6. Proposition financière

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

7. Évaluation

- 7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix et sur application d'un critère d'évaluation,
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du **15 Janvier 2023**.

Demande d'offre de prix/ appel à consultation

Mise à jour des modules de formation en ligne sur la lutte contre la traite des êtres humains (se trouvant sur le site web www.formationtraite.net), élaborés en 2021 par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en partenariat avec la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains, et l'organisation de deux tables rondes pour la présentation des modules et le renforcement des capacités des acteurs concernés, dans le cadre du « Programme Régional Africain pour les Migrations », mis en œuvre par l'OIM Maroc en partenariat avec la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.

Termes de reference

1. Nature et objectif de la consultance :

- La mise à jour des modules de formation en ligne sur la lutte contre la traite des êtres humains (se trouvant sur le site web www.formationtraite.net), élaborés en 2021 par la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).
- L'organisation, l'animation et présentation des modules autour de deux (2) tables rondes/ateliers sur une journée chacune, au profit des acteurs concernés, dans deux villes du Royaume.

Cible :

- Les parties prenantes travaillant sur la traite des êtres humains

2. Le projet de l'OIM pour lequel la consultance contribue :

- Le Programme Régional Africain pour les Migrations, financé par le Bureau des Populations, Réfugiés et Migrations (PRM) du Département d'Etat américain et mis en œuvre en partenariat avec la Direction des Affaires de la Migration du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger ainsi que la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains. Ce programme vise à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à identifier et à répondre aux besoins individuels des migrants en situation de vulnérabilité, tout en renforçant la coordination, coopération et partenariats.

3. Tâches à effectuer en vertu du présent contrat :

- Révision et mise à jour des modules de formation en ligne sur la lutte contre la traite des êtres humains (se trouvant sur le site web www.formationtraite.net), en étroite collaboration avec la Commission

nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains et l'OIM. Avant toute publication les modules doivent être validés à ces deux niveaux.

- Réaliser les modules interactifs correspondants aux mises à jour validées. Plus précisément, il est attendu du prestataire de proposer deux scénarios :

- i. Garder le même format des modules existants, reprendre l'enchaînement existants, réaliser et intégrer les nouveaux modules interactifs dans la plateforme existante en fonction des mises à jour validées.
- ii. Créer, en concertation avec l'équipe, un nouvel format de module basée sur les techniques de mobile Learning et l'enchaînement de leçons composées de capsules vidéo, de tests, et d'exercices interactifs pour chaque module en tenant compte des caractéristiques suivantes :
 1. Format court de chaque capsule (d'une durée maximale de 2 à 3 minutes) et qui correspond à un concept bien déterminé dans chaque module ;
 2. Utilisation de la technique de storytelling et des animations adéquates pour la situation pédagogique de chaque capsule vidéo ;
 3. Intégration des techniques de gamification dans les modules de formation.

- L'organisation et l'animation, à la suite de la mise à jour des modules de formation en ligne, de deux ateliers/tables rondes au profit des parties prenantes dans deux villes du Royaume qui visent à présenter les modules de formation en ligne sur la traite des êtres humains et à renforcer les capacités des acteurs concernés sur la thématique.
- Agendas, notes conceptuelles et rapports des ateliers/tables rondes.
- Mise à la disposition des participants de fiches d'évaluation des modules et de connaissances pré et post formation ainsi qu'une fiche d'évaluation de la formation.
- Attestations de participation aux tables rondes/ateliers.

4. **Résultats tangibles et quantifiables du travail confié :**

- Modules de formation en ligne sur la lutte contre la traite des êtres humains (se trouvant sur le site web www.formationtraite.net) à jour et validés par la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains, l'OIM et les parties prenantes.
- Agendas et notes conceptuelles des tables rondes/ateliers.
- Lettres d'invitation pour les tables rondes/ateliers.
- Fiches d'évaluation des tables rondes/ateliers.
- Fiches d'évaluation des connaissances des participants pré et post tables rondes/ateliers.

- Attestations de participation aux tables rondes/ateliers.
5. **Lieu et période de travail :**
Sur une période de 60 jours ouvrables, la consultation commencera le 15 janvier et s'achèvera le 16 mars 2023.
6. **Indicateurs de performance pour l'évaluation des résultats :**
- Validation de la mise à jour des modules de formation en ligne par la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains, l'OIM et les parties prenantes.
 - Modules de formation en ligne sur la lutte contre la traite des êtres humains (se trouvant sur le site web www.formationtraite.net) à jour et validés par l'OIM et la commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains.
 - Evaluation des tables rondes/ateliers comme excellentes ou bonnes.
 - Rapport des tables rondes/ateliers validés par la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains, l'OIM et les parties prenantes.
7. **Soumission et délai:**

Les cabinets de conseil et/ou consultants intéressé-e-s par cet appel à candidature sont prié-e-s d'envoyer :

- ✓ Un document synthétique décrivant la méthodologie de travail, ainsi qu'une offre financière, inséré dans le document d'offre de prix joint ;
- ✓ Des CV complets en langue française de toutes les personnes qui travailleront dans le cadre de cette mission.
- ✓ Un document comportant les expériences passées similaires aux tâches demandées.

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse électronique : **morocprocurement@iom.int** en indiquant en objet « Formation sur la collecte et la gestion des données migratoires au profit des membres des comités de programme de la SNIA » au plus tard le **30 décembre 2022 à 23h59**.